

<https://www.xn--lecanardrepublcain-jwb.net/spip.php?article714>



Lettre de Jean Hennessy, régionaliste, fédéraliste, européiste et mondialiste au maréchal Pétain



- Dossiers - Régionalisme -
Date de mise en ligne : mercredi 8 avril 2015

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Au XXe siècle, quelles sont les personnalités ayant prêché [le régionalisme](#) ou [le fédéralisme](#) ? À travers différents articles présents sur ce site, des éléments de réponses ont été donnés. À l'heure de la [réforme territoriale fédéraliste et contre-révolutionnaire portée par le chef de l'État](#), il devient urgent d'approfondir la question d'autant plus en sachant que [le MEDEF a fixé le fédéralisme européen comme sa priorité](#). Cet article n'est qu'une introduction concernant deux missionnaires oubliés, mais importants, du régionalisme et du fédéralisme : Jean Hennessy et Jean Charles-Brun. Des développements supplémentaires indispensables seront apportés un peu plus tard...



Jean Hennessy (1874-1944), riche propriétaire d'une célèbre maison de négoce en cognac, antidreyfusard, gendre du comte Albert de Mun, fut député, patron de presse, ministre, ambassadeur et délégué français à la SDN.

En avril 1913, il créa, dans le cadre de la Fédération régionaliste française (FRF), la Ligue de représentation professionnelle et d'action régionaliste.

Le 29 avril 1915, il déposa une proposition de loi « *tendant à la décentralisation administrative et à la représentation des intérêts économiques par la suppression des départements, la constitution de régions et l'élection d'assemblées régionales* ».



Jean Hennessy, *Régions de France* (1911-1916), Paris, Éditions Georges Crès et Cie, 1916

Pour lui, fédéralisme économique et régionalisme étaient indissociables.

Entre 1917 et 1919, il élaborait un projet de Constitution instituant une Société des Nations fédérale avec un pouvoir législatif aux attributions limitées et un pouvoir exécutif dont le gouvernement aurait promulgué les lois et aurait disposé d'une force armée. Selon lui, il était nécessaire de doter la SDN d'un statut économique qui aurait reposé sur la mise en commun des matières premières, la suppression des droits de douanes et la convergence des politiques financières. Avant la fin de la Première Guerre mondiale, il fut l'un des fondateurs de la Société Proudhon. Il envisagea la formation de « fédérations primaires », au premier rang desquelles se situeraient les États-Unis d'Europe.

Il fut l'un des principaux bailleurs de fonds du Cartel des gauches en 1924. Fondateur en 1932 d'un cercle d'études politiques intitulé « Club social national », il le transformera en Parti social-national.

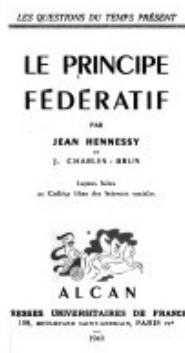
Lettre de Jean Hennessy, régionaliste, fédéraliste, européiste et mondialiste au maréchal Pétain

Son parcours est inséparable avec celui de son ami Jean Charles-Brun (1870-1946), fondateur en 1900 de la FRF et grand apôtre des doctrines fédéralistes proudhoniennes. Ce dernier assumait pendant plusieurs années le secrétariat général de la Fédération des Associations françaises pour la SDN. Majoral du félibrige, vice-président de la Société du folklore français et du folklore colonial, président de section de la Commission nationale des arts et traditions populaires, il fut le président d'honneur d'un grand nombre de groupes régionalistes.



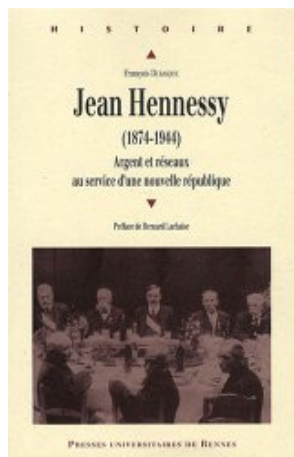
Buste de Jean Charles-Brun dans le Jardin des Félibres, à Sceaux

En décembre 1939, Jean Hennessy et Jean Charles-Brun réalisèrent des conférences sur le thème du fédéralisme européen au Collège libre des Sciences sociales qui firent un an plus tard l'objet d'une publication aux Presses Universitaires de France sous le titre *Le principe fédératif*.

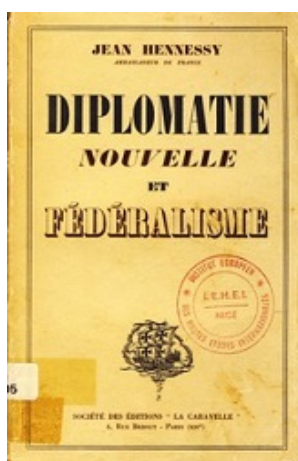


Jean Hennessy et Jean Charles-Brun, *Le principe fédératif*, Paris, Alcan, PUF, 1940

Afin de contextualiser la lettre que Jean Hennessy a adressée au maréchal Pétain le 13 août 1941, elle est précédée par un extrait du livre de l'historien François Dubasque, *Jean Hennessy (1874-1944). Argent et réseaux au service d'une nouvelle République*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.



Jean Hennessy reproduisit cette lettre dans le chapitre V de son ouvrage, *Diplomatie nouvelle et fédéralisme*, Paris, Société des éditions La Caravelle, 1942. Notons que cet ouvrage est présent dans le [Fonds sur le fédéralisme](#) de l'un des départements du [Centre international de formation européenne \(CIFE\)](#).



Les notes de bas de pages sont celles des auteurs.

Extrait du livre de François Dubasque, p. 335 à 340 :

« Du "oui" tacite au "non mais", l'attitude ambiguë des frères Hennessy le 10 juillet 1940

Le 29 juin 1940, le maréchal Pétain, président du Conseil, accepte la proposition de Pierre Laval, vice-président du Conseil depuis le 23 juin, de réunir les Chambres en Assemblée nationale pour accorder au gouvernement les pouvoirs constituants. Au cours d'une réunion privée, le 6 juillet, Laval ne laisser planer aucun doute sur ses intentions : "La démocratie parlementaire a perdu la guerre ; elle doit disparaître pour céder la place à un régime

autoritaire, hiérarchisé, national et social [1]." Or, si le changement de régime n'est pas prévu dans les conditions de l'Armistice, un quasi-consensus s'installe en France sur le principe d'une modification politique. Lorsque le 9 juillet, à Vichy, Chambre et Sénat se réunissent séparément pour voter le projet de résolution sur la révision des lois constitutionnelles, quatre parlementaires seulement s'y opposent. Le 10 juillet, députés et sénateurs disent oui par 569 voix contre 80 au texte suivant : "L'Assemblée nationale donne tous les pouvoirs au gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'État français [2]."

Il est intéressant d'observer que la Gauche indépendante est le seul groupe parlementaire dont les opposants au projet sont en nombre supérieure aux ralliés. Dans le camp des opposants se rangent Boulet, Delom-Sorbé, Elmingier, Hennessy, Montel et Serre mais aussi Galandou-Diouf monté à bord du *Massilia*. Cinq parlementaires seulement figurent dans celui des ralliés. Quatre d'entre eux ont côtoyé, à un moment donné, Jean Hennessy : Bergery et Marquet au cours des débats sur la réforme de l'État, Cayrel au groupe de la Représentation proportionnelle et Bouisson au journal *L'Ruvre*. Ils n'en sont pas moins de fervents soutiens de la politique de Laval. Même si 91 % des votes protestataires, 81 % des abstentions et 85 % des élus embarqués sur le *Massilia* proviennent de gauche [3], l'appartenance à ce groupe politique ne suffit donc pas à expliquer le choix de Jean Hennessy. La Gauche indépendante comprend en effet trop de personnalités dissemblables pour pouvoir en conclure des liens de cause à effet. Pas plus que son appartenance à un groupe politique, sa fréquentation des réseaux réformateurs n'apporte d'éléments déterminants de l'attitude de Jean Hennessy à Vichy. Un cinquième des anciens membres des groupes de la "RP" et du fédéralisme se prononce contre l'attribution des pouvoirs constituants au gouvernement, pour un dixième sur l'ensemble des élus. Dans ces deux groupes, le "oui" reste toutefois très majoritaire. Il recueille 70 % des suffrages chez les fédéralistes, pourtant de sensibilité plutôt orientée à gauche, soit un taux supérieur à la moyenne des opinions favorables (65,6 %). Ce résultat conforte l'idée déjà soulignée d'une convergence entre pacifistes de gauche et néo-pacifistes de droite. Comprendre le cheminement de Jean Hennessy lors des événements du 10 juillet 1940 n'est donc pas un exercice aisé. Contrairement à son frère, il n'a pas cherché a posteriori à expliquer ses choix ou ses décisions.



James Hennessy appartient au groupe de l'Union démocratique et radicale du Sénat dont les vingt-cinq membres présents à Vichy se sont unanimement prononcés en faveur du oui. Il préfère pour sa part ne pas répondre à la convocation des assemblées et décide de rester à Paris. Afin de lever toute ambiguïté, il éprouve néanmoins le besoin de justifier son absence à Vichy, et précise à l'attention de ses électeurs que son attitude ne doit en aucun cas être interprétée comme un acte de résistance au nouveau régime qui s'installe. À moins d'un mois d'intervalle, il signe en effet deux articles dans *L'Ère nouvelle des Charentes* où il exprime son évolution évidente vers un ralliement sans faille au maréchal Pétain [4]. Il rend pêle-mêle les juifs, francs-maçons, étrangers, communistes et partisans du Front populaire responsables de la guerre et de la défaite. Au départ, James Hennessy se montre malgré tout relativement prudent dans ses analyses. Il émet en effet quelques doutes sur la capacité de Pétain à redresser la situation. Il concède que "Vichy est pavée de bonnes intentions" mais fait part de ses craintes qu'aucune réforme ne procède de l'Assemblée. Les premiers actes constitutionnels lui donnent cependant satisfaction et semblent le rassurer pleinement. Le 11 juillet 1940, Pétain s'attribue les pouvoirs exécutif et législatif avec le titre de "chef de l'État". Le 13 juillet, il congédie Lebrun, après renvoyé les Assemblées la veille. Le régime parlementaire a vécu. Dans le second article qu'il rédige, James Hennessy adhère désormais sans retenue tant à la personnalité du maréchal Pétain dont il souligne le dévouement patriotique, qu'à ses projets de nouvelle constitution. Ses actes confirment par la suite ses écrits : loin d'abandonner ses responsabilités politiques, il préside, dès 1942, le conseil départemental qui remplace le conseil général supprimé, et accepte la responsabilité de la corporation paysanne [5].

Les archives manquent pour tenter de discerner les sentiments de Jean Hennessy durant cette période. Il n'a pas été découvert d'équivalent aux déclarations de presse de son frère James. Or, malgré leurs différences de réactions face aux événements, l'un comme l'autre finissent par se rallier au régime de Vichy. Il est donc nécessaire de rechercher des éléments d'explication qui puissent permettre d'élucider les motifs de son opposition du 10 juillet 1940. En premier lieu, Jean Hennessy n'a jamais souscrit, pas même à l'époque du PSN, au mythe du chef ou du sauveur. Il est donc peu enclin à accepter la chute de la République pour une dictature, fut-elle celle du maréchal Pétain ! Son aversion et sa rancœur envers Pierre Laval constituent, selon toute vraisemblance, l'élément déterminant de son refus d'accorder les pouvoirs constituants au gouvernement Pétain. Il convient de rappeler la violente campagne orchestrée par Hennessy en 1935 contre Laval, alors président du Conseil, affublé de toutes les tares. De fait, les contacts pris par Hennessy avec le régime de Vichy sont postérieurs au renvoi de Laval. Il semble enfin que l'attentisme face à des événements mal maîtrisés, se manifeste chez James Hennessy par un refus de participer au scrutin, tandis qu'il s'exprime chez Jean Hennessy par un vote d'opposition. Son refus de quitter Vichy après le 10 juillet 1940 corrobore ses hésitations. La propagande maréchaliste présente pourtant les partisans du non comme de mauvais Français. C'est pourquoi tout se passe en fait comme s'il tentait en 1941 d'effacer les effets désastreux de son vote du 10 juillet 1940 en multipliant les gestes de bonne volonté à l'égard du régime de Vichy. Son comportement a posteriori représente bien la diversité de motivations chez les "80" qui dirent "non". Son choix résulte en effet d'un faisceau de causes qui ne préfigurait en rien un engagement en résistance.

Le pétainisme, ultime espoir de réforme pour Charles-Brun et Jean Hennessy

Hennessy et Charles-Brun ont suivi deux voies idéologique et politique parallèles, qui inclinent vers le pétainisme durant "les années sombres". Ils sont en effet séduits par des projets de réforme comme le renforcement de l'exécutif, la politique familiale, la mise en place d'institutions corporatistes ou de la régionalisation, présentés par Vichy comme les fondements de la Révolution nationale. Ce programme, qui puise son inspiration dans les thèses défendues aussi bien par la droite traditionaliste et catholique que par la droite modérée et libérale ou par les milieux corporatistes, emporte une large adhésion parmi les représentants de ces différentes familles politiques. Ceux-ci fournissent les premiers contingents de soutien au maréchal Pétain [6]. Charles-Brun et Hennessy, qui ont forgé leur pensée à leurs contacts successifs, y trouvent également leur compte. L'éviction de Laval, le 13 décembre 1940, marque par ailleurs une ère nouvelle : Pierre-Étienne Flandin renoue les liens avec la classe politique. En instituant, le 21 janvier 1940, le Conseil national, il suscite espoirs et envies chez les parlementaires. Ses membres sont répartis dans de grandes commissions. Un tiers d'entre eux sont députés ou sénateurs, les deux tiers restant sont des représentants des élites économiques, sociales et culturelles.

L'analyse du travail effectué par la commission de la réorganisation administrative, présidée par Lucien Romier, ancien animateur du Redressement français d'Ernest Mercier, permet de mieux saisir les liens de Charles-Brun et de Jean Hennessy avec Vichy [7]. Michèle Cointet a comptabilisé, sur un an, vingt-six lois et décrets où apparaît la notion de région [8]. Le maréchal invoque fréquemment ce thème dans ces discours. En novembre 1940, à Lyon, il annonce la création d'assemblées provinciales à vocation économique. Il se contente en fait de prolonger une politique ébauchée à l'époque de la Première Guerre mondiale. La commission de la réforme administrative du Conseil national adapte donc l'expérience de la Troisième République aux exigences du maréchal Pétain. Le projet de loi qu'elle rédige en décembre 1941 prévoit la division du territoire en vingt provinces. Chacune d'entre elles serait gérée sur le plan économique par un gouvernement de vingt à cinquante membres, désignés par l'État parmi l'élite économique, sociale et spirituelle de la région. Elle serait présidée par un gouverneur de province partageant ses pouvoirs avec le préfet de région. Malgré une forte tonalité traditionaliste, ce projet rappelle sous certains aspects les anciens plans de régionalisation élaborés par Jean Hennessy et Charles-Brun. Mais son cadre institutionnel résonne

cette fois comme la promesse de son application prochaine. Cette perspective incite Jean Charles-Brun à coopérer étroitement avec les services de Vichy. Il rédige tout d'abord à l'attention du maréchal Pétain deux rapports sur la question de la réforme administrative (1er octobre 1940 et 18 février 1941), et intègre, à la suite, la commission *ad hoc* du Conseil national, en qualité d'expert. Puis il tente, au début de l'année 1942, de recréer au sein de la Fédération régionaliste française une dynamique autour d'un noyau de fidèles parmi lesquels Bertrand Clauzel, Hugues Lapaire, Maxime Leroy et Bernard Appert, jeune avoué de 27 ans, auteur d'une thèse sur le régionalisme administratif [9].

Mais une fois encore, les résultats de cette nouvelle campagne régionaliste ne sont pas à la hauteur de ses espérances. Des rivalités internes et certaines inimitiés personnelles retardent, puis empêchent la reconstitution officielle de l'association régionaliste [10]. Il existe d'autre part un important décalage entre les déclarations d'intention du maréchal Pétain et le fonctionnement réel de l'État français. L'ambition d'une renaissance régionale se limite à la nomination, par la loi du 19 avril 1941, de dix-huit préfets régionaux, les préfets de département étant reconduits dans leurs fonctions. Instrument de contrôle étatique, le nouvel échelon administratif créé relève donc plutôt d'une logique centraliste et déconcentratrice. Par ailleurs, aucune suite n'est donnée aux projets de réorganisation administrative élaborés par le Conseil national en 1941, puis 1944. Charles-Brun en éprouve une profonde désillusion, d'autant qu'il convoitait le poste de gouverneur de Provence dont il avait entendu en commission qu'il lui reviendrait de droit.

Jean Hennessy ne joue pas un rôle aussi actif que Charles-Brun dans les rouages de Vichy et ne s'y manifeste pas aussi tôt. Son absence dans les débats sur la question de la réforme administrative, tant au Conseil national que dans le cadre de la FRF, s'explique sans nul doute par l'ostracisme qui pèse sur lui depuis le vote du 10 juillet 1940. Lorsque certaines de ses idées refont surface, son nom n'est jamais mentionné dans les discussions de la commission de décentralisation, pas même par Charles-Brun. En revanche, lorsqu'il prend contact avec Pétain, Jean Hennessy fait expressément référence à son ami. Évoquer des luttes communes en faveur du régionalisme et du fédéralisme, en compagnie d'un personnage bien en vue à Vichy, constitue un bon moyen de faciliter son retour en grâce. Sa reconnaissance de la légitimité du régime de Vichy ne fait d'ailleurs aucun doute. Au cours du mois d'août 1941, il est reçu à plusieurs reprises par le chef de l'État. À l'issue de la première entrevue, il lui offre les leçons sur le fédéralisme prononcées avec Charles-Brun au CLSS, en décembre 1939. Tout se passe en réalité comme si, au terme de leur parcours, les deux infatigables propagandistes de la réforme de l'État se répartissaient, dans un ultime baroud, les chantiers en cours : à Charles-Brun le régionalisme et à Jean Hennessy la cause fédéraliste. Sa lettre du 13 août 1941 au maréchal Pétain est un véritable plaidoyer pour le fédéralisme. Son attachement à cette doctrine se manifeste également à travers son dernier ouvrage intitulé *Diplomatie nouvelle et fédéralisme* qui paraît en 1942 [11]. Dans ce livre empreint d'une grande déférence à l'égard de Pétain, il affirme que la France a toujours vocation à être le fédérateur de l'Europe. À le lire, il ressort que Jean Hennessy n'a pas pris la mesure de la situation de la France dans la sphère de contrôle hitlérienne. Le pacifisme réaliste dont il se prévalait dans les années 1930 a cédé la place à un aveuglement coupable. Ses propos très complaisants à l'égard de l'Allemagne en sont également la preuve. Il exonère ainsi le vainqueur de toute responsabilité dans le déclenchement de la guerre. Il ne nie absolument pas le principe de la collaboration mais le conçoit plutôt dans un cadre fédéraliste. Jean Hennessy faisait autrefois du fédéralisme et de la démocratie deux valeurs indissociables. Or, désormais, sa conviction en une Europe unie est tellement vivace qu'elle a complètement occulté la question de l'idéologie nazie. Il n'est évidemment pas un cas isolé. Sans nécessairement tomber dans le choix d'une collaboration active, d'autres européistes comme lui n'en acceptent pas moins, avec une certaine compréhension, la présence allemande. Les cheminements variés des partisans d'une Europe fédérale montrent que la construction européenne ne s'enracine pas uniquement dans la résistance.

Cependant, la méfiance vraisemblablement tenace des autorités de Vichy à l'égard de Jean Hennessy marqué de manière indélébile par son vote du 10 juillet 1940, et plus encore le retour au pouvoir de Pierre Laval, le 18 avril 1942, mettent un terme définitif au rôle de conseiller officieux du pouvoir que celui-ci a tenté de s'octroyer en 1941. »

François Dubasque

LETTRE ADRESSÉE A MONSIEUR LE MARÉCHAL PÉTAIN

J'ai eu, au cours du mois d'août 1941, plusieurs fois l'honneur d'être reçu par le maréchal Pétain.

La première fois, je lui fis hommage des leçons sur le Fédéralisme professées par moi et Charles-Brun, en septembre 1939, au Collège des Sciences Sociales, et lui demandai de préciser devant lui ma pensée.

Aussi, quelque temps après, je lui remis la lettre suivante :

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me recevoir récemment à Vichy, vous avez bien voulu me permettre de vous faire l'hommage du livre *Le Principe Fédératif*, que j'ai récemment publié chez Alcan. Ce livre contient une série de leçons professées, au cours de la guerre, durant le mois de décembre 1939, au Collège des Sciences sociales dont je suis, depuis plusieurs années, le Président : quelques-unes le furent par un de nos plus anciens membres, Charles-Brun, d'autres, portant les titres suivants, par moi-même :

L'exemple de la Confédération Helvétique [12] ;

Impérialisme ou Fédéralisme [13] ;

L'Europe occidentale et méditerranéenne [14] ;

Nécessité d'un Fédérateur [15].

La première leçon de Charles-Brun débutait ainsi :

"... Je tiens à dire que, si je partage avec Jean Hennessy le péril de cette tentative, je veux lui en laisser tout l'honneur.

"C'est lui, en effet, qui m'a tiré de la retraite où se confinait un vieil homme, toujours confiant dans le fédéralisme, mais un peu découragé de proclamer, sans qu'on l'entendît, ce qu'il croit être la vérité.

"Jean Hennessy m'a rendu, je ne dirai pas la foi, mais le courage d'exposer en public, de nouveau, une doctrine qu'en effet, il le rappelait tout à l'heure, j'ai déjà exposée dans cette chaire, il y a vingt et un ans.

"La foi, la mystique, c'est ce qui fait la beauté du fédéralisme."

A ma grande satisfaction, vous avez bien voulu, Monsieur le Maréchal, me promettre de prêter attention à ce livre.

Je me permets, pour compléter ma pensée, de vous adresser la note suivante que j'ai rédigée à la suite de l'encouragement ainsi témoigné.

L'évolution des temps présents démontre la nécessité de mettre en oeuvre deux idées maîtresses auxquelles, au cours de mon existence, j'ai consacré de longs efforts. Elles sont comme jumelées et procèdent de données économiques et politiques dont les causes sont assez identiques : le Régionalisme et le Fédéralisme.

La première s'applique au problème intérieur : c'est le Régionalisme. Dès 1910, après une active campagne dans les Charentes et le Poitou, puis dans toute la France, sur « la profession représentée dans la région organisée », j'ai proposé à la Chambre des Députés une loi divisant la France par régions et je fus chargé, par la Commission d'administration générale de cette Assemblée, de la rapporter.

Je n'ai pas eu la satisfaction de réussir alors, mais j'ai éprouvé, récemment, celle de constater que, dès votre avènement au pouvoir, vous avez, *de plano*, imposé le régionalisme et de voir votre gouvernement passer sans désemparer à sa réalisation.

La seconde, c'est le Fédéralisme. Plus que la première encore, elle mérite d'être réalisée : je me permets d'en développer ci-après la raison essentielle.

La Grande Guerre de 1914-1918 à laquelle tant d'entre nous ont participé, la guerre présente, nous imposent d'adopter les sages préceptes déjà appliqués en certaines parties du globe ou préconisés par des penseurs de haute valeur.

Le choc de ces deux guerres consécutives a provoqué des réactions déterminantes. Les temps sont révolus pour nous comme pour d'autres peuples de notre fraction du monde : tout converge vers le Fédéralisme. Nous allons être surpris de sa brutale réalisation. Il suffit d'une force déterminante pour qu'il devienne, dans notre vieux monde, une réalité.

Point n'est besoin de souligner que les hommes civilisés de notre époque, usant de la fréquence et de la rapidité des moyens de transport, ont vaincu les obstacles de distance et de pesanteur, ce qui bouleverse toutes les conditions de leurs rapports économiques et des formes de leurs combats. Les armements mis à la disposition des belligérants sont tels que la guerre ne se fait plus uniquement comme jadis sur le plan horizontal mais, usant aussi dans toute l'étendue du globe du vertical, elle atteint la hauteur des cieux et pénètre dans la profondeur des mers.

C'est pourquoi les guerres qui désolent et désoleront l'humanité doivent fatalement, soumises à des conditions économiques nouvelles, augmenter en amplitude, en durée et en fréquence.

Comme Proudhon le démontre très bien : *après la révolution des idées doit arriver celle des intérêts*. Les rapports humains, de toute nature, en sont totalement troublés. Conséquemment, les vieux procédés de l'ancienne diplomatie, avec ses traditions presque immuables, risquent, malgré l'habileté de ceux qui les emploient, de perdre leur efficacité.

Certes, après la guerre de 1914-1918, une tentative fut faite afin d'instituer, par la formation d'une Société des Nations, une paix durable, mais elle se perdit, malgré la bonne volonté de ses promoteurs et de ses adeptes, dans le désir, impossible à réaliser, d'une universalité qui tentait de maintenir tous les États en dehors des conflits par une force internationale dont nul ne put, ni définir l'objet, ni constituer le commandement.

Il faut tendre à une organisation nouvelle : une seule s'offre à nous, c'est l'extension constante du principe fédératif.

Au cours des leçons que j'ai professées au Collège des Sciences sociales, prenant des exemples historiques et appuyant ces théories, exposées par moi sur les faits du passé, j'ai pu démontrer, d'une part que, si la proximité facilite la formation d'union fédérale, elle n'en est pas une condition indispensable et, de l'autre, que la possession d'États assujettis ou coloniaux ne faisait pas obstacle à la fédération des États souverains ou des métropoles.

Déjà, pour écarter les guerres qui pouvaient naître entre ceux des habitants qui vivent sur leur territoire, nombre

d'États métropolitains, dans diverses parties du monde, ont adopté la solution fédérale.

Une grande partie du monde - cela ne devrait pas être une révélation pour ceux qui habitent la partie superficiellement assez petite et en fait assez peu peuplée de la fraction du globe située à l'extrémité du continent Eurasien et non loin de la Méditerranée - a, en constituant les rapports des groupements humains où ils vivent, recherché par la souple formation du fédéralisme la fin de leur conflit à leurs divisions possibles susceptibles d'engendrer des guerres.

Est-il besoin de citer les États du Nouveau Monde peuplés de colons venus de l'Ancien et d'autochtones qui se sont fédérés, de faire revivre l'histoire de Jefferson, tout imprégné des idées philosophiques du XVIII^e siècle français, qui, sous l'impulsion du général Washington, élaborait avec une sage lenteur la Constitution des États-Unis de l'Amérique du Nord ? de citer l'exemple des États-Unis du Brésil, affranchis de la tutelle des Souverains du Portugal et dont un de leurs membres, Don Pedro, fut proclamé empereur d'un État fédéral en 1822 ? Est-il aussi besoin d'évoquer la figure de Rosas qui, dès le milieu du XIX^e siècle, institua, après maints tâtonnements, les États-Unis du Rio de la Plata, et celle du général Vitoria qui, lorsque le Mexique se fut affranchi de l'Espagne, fonda vers la même époque, et au milieu de troubles et de pronunciamientos, l'État fédéral mexicain ?

N'avons-nous pas raison de considérer comme une Fédération le grand État slave, la Russie, qui dépasse en grandeur tout autre État du monde et qui, avec ses sept États et son gouvernement militaire, s'étend de la Vistule au Pacifique ?

Devons-nous méconnaître l'Empire chinois, le plus peuplé du monde, qui, avec ses vingt-deux provinces, respectueux des usages traditionnels, voit tour à tour, au cours des âges et au gré de diverses vicissitudes, sa capitale se déplacer ?

Devons-nous ignorer qu'aux deux extrémités de l'immense continent Eurasien, les habitants des territoires occupant le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et des territoires au delà des mers et l'Empire du Japon n'ont, ni l'un ni l'autre, mésestimé l'avantage de paix commune que ceux qui les habitent pouvaient tirer de l'application sur des terres dispersées du principe fédératif ?

A ces exemples de vastes fédérations en partie extra-européennes, il convient d'ajouter, pour le reprendre constamment, l'exemple déjà ancien de la Confédération Helvétique au centre de notre continent qui, encerclée par d'autres États, s'est lentement et laborieusement constituée et a maintenu, au prix de grandes difficultés, le principe fédératif.

Avec quel soin et quelle volonté, à tout moment, dans chaque canton, a été sauvegardé le précieux bien commun de la Constitution fédérale. *La gloire de la Suisse de conserver sa conception fédérale et sa neutralité est plus grande que toutes les gloires guerrières.* Je le dis parce que je l'ai vu constamment, constamment senti, comme ont pu l'observer tous ceux qui ont représenté des puissances temporelles ou spirituelles dans la Confédération : au moindre signe contre le fédéralisme, c'est une force générale collective qui s'élève du fond même du peuple. Etant à Berne le collègue, lorsque je représentais la France et lui la Papauté, de Mgr Maglione, qui depuis fut nonce à Paris, puis cardinal sous-secrétaire d'État auprès du Saint-Siège, j'ai eu souvent l'occasion de lui exprimer cette idée.

Lorsque, après notre défaite, j'ai songé à la nécessité de poursuivre la vente, par la librairie Alcan, du volume qui contenait mes leçons sur le principe fédératif, j'ai dû en demander aux autorités occupantes l'autorisation. Celles-ci, en l'accordant, sans soulever d'objections fondamentales, ont témoigné du plus large esprit de compréhension : la vente du livre, en zone occupée comme en zone libre, continua sans désespérer. J'ai donc le droit de prendre acte que les autorités allemandes ne sont, en aucune manière, hostiles au principe fédératif et même prêtes à le favoriser.

Combien cette idée apparaît supérieure à celle prônée par certains sur la collaboration. Le rapprochement du peuple allemand et du peuple français, qui ont constamment combattu l'un contre l'autre, témoignant de leur valeur

réciproque, ne peut, si on le veut durable et de nature à éviter, dans notre partie de l'humanité, une succession de guerres futures, résulter que d'une fédération à l'extrémité occidentale du continent Eurasien et Nord-Africain. Une collaboration entre deux États seuls est une idée étroite, sans envergure, sans portée pratique de durée et de valeur constructive.

Plus les hommes s'élèvent dans la conduite des guerres et des peuples, plus l'idée du Fédéralisme leur apparaît supérieure à une entente qui se bornerait à rapprocher deux peuples à l'exclusion des autres, à une solution qui se limiterait à réduire leur accord à une collaboration forcément limitée dans le temps et les moyens.

Je ne doute pas que les meilleurs hommes de guerre, ceux qui en mesurent chaque jour les difficultés croissantes, ne deviennent les partisans les plus acharnés d'une organisation fédérale.

La présente guerre dure à peine depuis deux ans et déjà il apparaît que si ceux qui demeurent pêle-mêle sur l'extrémité occidentale du territoire Eurasien et du nord de l'Afrique ne cèdent pas pour se fédérer, soit à la pression exercée sur eux par les habitants du centre et de l'extrémité orientale du continent Eurasien, soit à l'appui que peuvent leur apporter les États fédérés du continent américain, ils ne pourront établir entre eux une paix durable. La question m'apparaissait très claire, depuis longtemps, et *déjà en 1916 j'écrivais* :

La révolution économique est en marche, non seulement dans quelques pays, mais dans le monde entier.

C'est elle qui, pénétrant le monde slave et le monde chinois, va réveiller les énergies des races qui furent toujours productrices d'hommes et qui, cessant d'être contenues dans leurs civilisations, vont à nouveau refluer vers les peuples de l'Europe occidentale, PEUT-ÊTRE FAIRE CESSER LEURS LUTTES ET PRÉPARER LEUR ENTENTE. (Régions de France, 1916.)

Moins encore qu'autrefois, nous devons méconnaître la poussée que le monde chinois exerce sur le monde slave qui presse trop fortement sur nous.

Celui-ci, certes, est nourri de pensées démocratiques, mais elles s'inspirent surtout de la vie des plaines et des steppes. Un pays essentiellement démocratique, la Suisse, a déjà souligné l'antithèse qu'elle forme avec lui. L'heure ne semble pas venue pour nous de fédérer les territoires asiatiques, à mentalité spéciale. N'oublions pas que c'est un membre de la Confédération Helvétique, le conseiller fédéral Motta qui, avec l'approbation de l'immense majorité de ce peuple, vivant dans une fédération essentiellement démocratique et pacifique prononça, en pleine Société des Nations, les paroles suivantes :

Le communisme est dans chaque domaine, religieux, moral, social, politique et économique, la négation la plus radicale de toutes les idées qui sont notre substance et dont nous vivons.

Le communisme tue la famille, il abolit l'initiative individuelle et il organise le travail en des formes qu'il est difficile de distinguer du travail forcé.

Le communisme russe aspire à s'implanter partout. Son but est la révolution mondiale. Sa nature, ses aspirations, sa poussée le mènent à la propagande extérieure. Sa loi vitale est l'expansion qui déborde les frontières politiques. Si le communisme y renonce, il se renie lui-même ; s'il y demeure fidèle, il devient l'ennemi de tous car il nous menace tous...

Il s'agit là de vérités incontestées et incontestables...

Aujourd'hui le sentiment commun de tous les Suisses qui se tiennent sur le terrain patriotique et national est que la Société des Nations tente une entreprise risquée. Elle ne craint pas de marier l'eau et le feu.

Mais les dés sont jetés, alea jacta est ; nous préférons jouer le rôle de celui qui avertit et met en garde. J'ai terminé.

Lettre de Jean Hennessy, régionaliste, fédéraliste, européiste et mondialiste au maréchal Pétain

J'ai essayé de faire entendre la voix de l'immense majorité des Suisses. Aucune intention chez nous de faire la leçon aux autres. J'ai tenu à parler librement. Si je ne l'avais pas fait, j'aurais été infidèle à la consigne qui est la mienne.

Que l'ensemble des États, dont je viens de définir la situation géographique, puisse tirer des avantages de l'application du principe fédératif, cela n'est pas douteux, mais quel doit être, dans cette organisation, le rôle de la France et quel est son intérêt ? Ne l'oublions pas, Monsieur le Maréchal, Proudhon qui, par certaines de ses idées, peut parfois déplaire, doit satisfaire la totalité des Français par sa foi dans le fédéralisme.

Il me faut citer encore, dans cette brève note, les paroles prononcées par lui :

Quel que soit le pouvoir chargé des destinées de la France, j'ose le dire, il n'y a plus pour lui d'autre politique à suivre, pas d'autre voie de salut, pas d'autre idée. Qu'il donne le signal des fédérations européennes, qu'il s'en fasse l'allié, le chef et le modèle et sa gloire sera d'autant plus grande qu'elle couronnera toutes les gloires.

Vous l'avez admirablement compris, Monsieur le Maréchal, la France doit donner le signal du fédéralisme ; ce geste, c'est sa défaite momentanée, immédiatement oubliée, c'est la France se souvenant de son influence traditionnelle, reprenant son rôle de grande directrice des peuples. C'est, Monsieur le Maréchal, sous votre impulsive direction, l'heure de la rénovation tant désirée par une génération ardente que la défaite n'a pas effleuré. C'est, en quelques instants, tout un passé d'incertitude et d'erreurs qui pèse sur les générations nouvelles effacé, c'est la France offrant à tous les forces matérielles et spirituelles, un avenir meilleur pour l'humanité, un avenir où les hommes n'inventent plus pour attenter chaque jour davantage à leur vie ; c'est la France préconisant le progrès humain pour la seule défense de l'humanité, c'est le rêve contenu dans toute son histoire et réalisé par la succession harmonieuse de toutes ses forces économiques, morales et intellectuelles.

J'ai lu récemment, Monsieur le Maréchal, les paroles sages, réfléchies et mesurées, que vous avez prononcées devant le monde, dans votre message du 12 août 1941, où vous avez, vous, le courageux défenseur de Verdun, tracé les conditions dans lesquelles la France peut signer, malgré notre défaite trop promptement pour être réelle, une paix équitable et dont les effets pourront se perpétuer dans l'avenir. La France entière, le monde entier, vous écoute et vous félicite. Vous vous exprimiez ainsi :

Sachons surmonter le lourd héritage de méfiance légué par des siècles de dissensions et de querelles pour nous orienter vers les larges perspectives que peut ouvrir, à notre activité, un continent réconcilié. C'est le seul but vers lequel nous nous dirigeons. Mais c'est une oeuvre immense qui exige, de notre part, autant de volonté que de patience. D'autres tâches absorbent le gouvernement allemand, des tâches gigantesques où se développe à l'Est la défense d'une civilisation et qui peuvent changer la face du monde.

Et plus loin :

Je voudrais enfin rappeler, à la grande République américaine, les raisons qu'elle a de ne pas craindre le déclin de l'idéal français.

...

... Qu'elle fasse un effort pour comprendre la qualité de notre âme et le dessein d'une nation dont le territoire fut, au cours de l'histoire, périodiquement ravagé, la jeunesse décimée, le bonheur troublé par la fragilité d'une Europe à la construction de laquelle elle entend aujourd'hui participer.

*

J'ai été très heureux de lire quelques mois après la remise de cette lettre au Maréchal, les deux phrases suivantes

parues dans deux de ses messages :

Dans la première il a dit :

Puissance européenne, la France connaît ses devoirs envers l'Europe.

L'autre se lit ainsi :

~~*Puissance civilisatrice, elle a conservé dans le monde, malgré sa défaite, une position spirituelle privilégiée.*~~ » **Jean Hennessy**

[1] Extrait cité par O. WIEVIORKA, *Les orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Paris, Seuil, 2001, p. 63.

[2] *J.O., débats parlementaires*, 1940, p. 169.

[3] O. WIEVIORKA, *Les orphelins de la République, op. cit.*, p. 37 et suiv.

[4] James HENNESSY, « Pourquoi je suis resté à Paris... Pourquoi je ne suis pas allé à Vichy... », *L'Ère nouvelle des Charentes*, 21 juillet 1940. *Id.*, « Les temps nouveaux : la Constitution de Vichy », *L'Ère nouvelle des Charentes*, 11 août 1940.

[5] Son attitude sous Vichy lui vaudra, à la fin de l'année 1944, quelques mois avant son décès, d'être inquiété par la justice (Archives Hennessy, papiers familiaux).

[6] J.-P. COINTET, *Histoire de Vichy*, Paris, Plon, 1996, p. 142.

[7] A.N., 2 AG 638 : commission Décentralisation, Conseil national de Vichy.

[8] M. COINTET, *Le Conseil National de Vichy (1940-1944)*, Paris, Aux amateurs de livres, 1989, p. 184.

[9] A.P.P., Série GA F2 : Fédération régionaliste française.

[10] Les autorités allemandes ne délivrent leur autorisation que le 27 avril 1943. La FRF tient son unique assemblée générale, le 18 mars 1944.

[11] J. HENNESSY, *Diplomatie nouvelle et fédéralisme*, Paris, Société des éditions La Caravelle, 1942. La lettre adressée au maréchal Pétain est reproduite en préface.

[12] Page 57, 7 décembre 1939.

[13] Page 113, 11 décembre 1939.

[14] Page 213, 21 décembre 1939.

[15] Page 243, 23 décembre 1939.